

Bulletin officiel n° 5178 du 22 kaada 1424 (15 janvier 2004)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2119-03 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) approuvant l'accord pétrolier conclu le 29 rejeb 1424 (26 septembre 2003) entre l'office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et la société Repsol Exploración S.A. .

Le ministre de l'énergie et des mines, Le ministre des finances et de la privatisation,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jourmada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'accord pétrolier conclu le 29 rejeb 1424 (26 septembre 2003) entre l'office national de recherches et d'exploitations pétrolières représentant le Royaume du Maroc, et la société Repsol Exploración S.A. pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite Tanger-Larache Offshore , comprenant trois permis de recherche dénommés Tanger-Larache 1 , Tanger-Larache 2 , et Tanger-Larache 3 situés en Offshore Atlantique,

Arrêtent :

Article premier : Est approuvé tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'accord pétrolier, conclu le 29 rejeb 1424

(26 septembre 2003) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc et la société Repsol Exploración S.A. , pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite Tanger-Larache Offshore .

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au bulletin officiel.

Rabat, le 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003).

Le ministre de l'énergie et des mines, Mohamed Boutaleb. Le ministre des finances et de la privatisation, Fathallah Oualalou.

